

Conseil municipal du jeudi 20 décembre 2018

° Remboursement d'une location de la salle des Fêtes Camille Peultier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement d'un montant de 170 €, la personne ayant sollicité la location de la salle des Fêtes ayant fourni un certificat médical en bonne et due forme.

° Décisions modificatives : voir document joint.

Unanimité.

° Octroi de gratifications aux agents.

Dix-huit chèques « Cad'hoc » de 70 € ont été attribués au personnel communal en cette fin d'année 2018. Unanimité.

° Dissolution du budget « assainissement » et transfert de la compétence « assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines » à la CAE :

En raison du transfert de la compétence assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1^{er} janvier 2019, le conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du budget assainissement et le transfert de compétences. Il ne s'agit là que de l'application pure et simple de la Loi Notré du 7 août 2015.

A noter d'une part que la compétence « eau potable » suivra au 1^{er} janvier 2020 puisque les communes desservies par le Syndicat des Eaux de l'Avière font toutes partie de la CAE et d'autre part que ce transfert va voir les Forgerons recevoir leur redevance d'assainissement sur leur facture d'eau potable.

° Recensement de la population.

Il aura lieu du 17 janvier au 23 février 2019 et sera mené par quatre agents recenseurs, Francine Halet, Claude Perrin, Dominique Gabrion et Jean-Paul Bellamy. Ainsi le conseil municipal a accepté à l'unanimité la création de quatre emplois temporaires. L'objectif de l'INSEE est désormais de favoriser les retours via Internet.

° Indemnités d'astreinte.

Le conseil municipal accepte le versement d'indemnités d'astreinte aux agents des services techniques selon le taux en vigueur, soit 147 €/agent/semaine.

° Création du Document Unique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création par le Centre de Gestion des Vosges du document unique, document de prévention des risques professionnels. Denis Etienne est nommé à compter du 1^{er} janvier 2019, assistant de prévention, pour faire vivre dans le temps ce document obligatoire.